Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502461-20261109-26_11_57-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE DE

Roz-Landrieux

35120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 9 novembre à 20h30. Date de convocation : 05/11/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MAINSARD François, Maire de Roz-Landrieux.

Étaient présents : M. François MAINSARD, M. Éric DELALANDE, Mme Delphine LARCHER, M. Olivier RAOUL, Mme Sylvie FIZELIER, adjoints, Mme Guillemette JOURDAN, M. Olivier MOQUEREAU, Mme Virginie ROBINAULT, M. Éric LEDORMEUR, M. Régis ROBIN, Mme Delphine GAUTIER, M. Jonathan LAFAIX, Mme Tiphaine QUEMERAIS, M. Benoit ROUPIE, Mme Lise MAINSARD

Secrétaire de séance : M. Régis ROBIN

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Quorum : 8

N° 26-11-57 FINANCES : Avenant à la convention pour la rénovation globale de l'éclairage public avec le Syndicat Départemental d'Energie 35

Vu la délibération n°24-04-27, en date du 3 avril 2024 autorisant la signature d'une convention avec le SDE35 concernant la rénovation globale de l'éclairage public,
Vu la délibération n°25-04-31, en date du 15 avril 2025, validant l'avenant n°1 à la convention de rénovation de l'éclairage public,

Les travaux ont été effectués, le coût est finalement inférieur à celui estimé.

Par conséquent, le SDE nous sollicite afin d'actualiser l'enveloppe financière par la signature d'un avenant, notamment :

- Montant des travaux : 86 348.26 € H.T
- Taux et montant pris en charge par le SDE35 : 80 % soit 69 078.61 € H.T
- Montant de la participation de la Commune : 17 269.65 € H.T.

Le SDE35 échelonnera le règlement de la participation de la commune sur une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide l'avenant n°2 à la convention avec le SDE35 pour la rénovation globale de l'éclairage public sur la commune
- Autorise M. le Maire à signer ledit avenant à la convention ainsi que tout document s'y rapportant et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
M. Régis ROBIN

Le Maire,
M. François MAINSARD

MAIRIE DE ROZ LANDRIEUX 35120

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Délibération exécutoire à la date de publication.